

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—
9 — 02 — — omnibus.	—
1 — 33 — — soir,	—
4 — 13 — — express.	—
7 — 27 — — omnibus.	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	—
8 — 20 — — omnibus.	—
9 — 50 — — express.	—
12 — 38 — — omnibus.	—
4 — 44 — — soir,	—
10 — 30 — — express-poste.	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

L'Agence Havas nous apporte le texte de deux manifestes royaux. L'un est le discours de Victor-Emmanuel en son Parlement, sacrilègeusement installé à Rome, par devant l'empereur du Brésil, venu des Amériques pour décorer cette fête; l'autre est l'acte de la volonté souveraine signifié par le roi Guillaume au Landtag prussien. L'un et l'autre, placés dans des situations bien différentes, se rencontrent pourtant en un point, qui, dans les deux discours, est la partie saillante : à savoir le dessein annoncé de persécuter l'Eglise.

On nous dira que Victor-Emmanuel parle au contraire des devoirs qui incombent au gouvernement de sauvegarder l'indépendance spirituelle de l'Eglise, afin que le Pape n'ait pas sujet de quitter Rome; mais après tout ce qu'a fait l'Italie, il n'est plus possible de se laisser duper à ces formules hypocrites.

Les actes de modération que le roi rappelle comme ayant marqué sa politique passée, et dont il veut faire le modèle des résolutions à venir, on ne les a pas oubliés, car ils sont d'hier. C'est l'expulsion violente des religieuses et des moines de leurs couvents volés. C'est l'emprisonnement des prêtres, c'est la brèche de la Porta Pia; ce sont, en remontant plus haut, les annexions révolutionnaires et l'assassinat de Castelfidardo. Voilà les actes de modération dont Victor Emmanuel se prévaut pour rassurer les consciences. Par un excès d'impudence auquel nous sommes habitués sans cesser d'en être surpris, le roi garibaldien ajoute que ce sont ces actes qui ont permis d'achever l'unité nationale sans altérer les relations amicales de son gouvernement avec les puissances étrangères.

Le Galantuomo prend soin de constater ainsi que les puissances n'ont pas plus le sentiment de la conscience que le souci de leur dignité et de leur honneur. C'était connu; mais on conçoit qu'au moment de consommer les attentats dont l'Europe s'est rendue complice, l'usurpateur ait voulu insister sur cette complicité. L'affront, sans doute, est sanglant, et le soufflet appliqué d'une main brutale; mais l'on doit convenir qu'il est trop mérité.

Les impudences prussiennes nous étonnent davantage. Après le triomphe, nous savions bien que plus d'un conquérant s'est enivré aux fumées de l'orgueil; mais nous pensions que l'histoire de ces orgueils, et le spectacle qu'a donné à l'histoire la ruine d'autres colosses qui avaient pareillement tenté d'enchaîner l'Eglise, avertiraient le roi de Prusse des dangers de ces tentatives. Il n'en est rien.

Les lois oppressives dont nous ont déjà parlé nos correspondants ne sont plus à l'état de menaces. Elles figurent au discours royal comme une prochaine réalité. Nous allons donc assister partout au duel éternel de l'Eglise contre l'Etat persécuteur. Nous le voyons venir avec tristesse, mais sans crainte, car, à défaut des promesses divines, l'histoire est là pour attester que, si l'on ne compte plus les royautés disparues,

le gouvernement de l'Eglise et le Pape demeurent.

AUGUSTE ROUSSEL.

Voici le texte des dépêches de l'Agence Havas :

Rome, 26 novembre, soir.

Le chargé d'affaires de France est arrivé ce soir de Florence pour cinq ou six jours; il assistera à l'inauguration du Parlement, ainsi que tous les diplomates accrédités près du gouvernement du roi.

La Fanfulla dit que les supérieurs des corporations religieuses à Rome ont adressé collectivement au Pape la prière de ne pas quitter le Vatican. La loi sur les corporations religieuses devra être prochainement appliquée à Rome, les supérieurs de ces établissements croient que la présence du Pape contribuera à en rendre l'application plus modérée. Dans leur demande, ils disent au Pape que, outre la bienveillance que lui témoignent les puissances européennes, on peut aussi compter sur les sympathies que beaucoup d'hommes d'Etat italiens ont pour la personne de Pie IX.

Le journal italien assure que, par suite de cette demande, le Pape aurait abandonné toute idée de quitter le Vatican.

Rome, 27 novembre, 9 h. 15 matin.

La ville est pavoisée et présente une grande animation. M. de Sayse, régent de la légation de France, est arrivé.

On assure que M. Nigra partira ce soir pour Paris.

Rome, 27 novembre.

A l'ouverture du Parlement italien, le discours royal constate que l'Italie est rendue à elle-même et à Rome.

« Nous avons reconquis, dit-il, notre place dans le monde, nous resterons fidèles à nos principes et, régénérés par la liberté, c'est dans la liberté et l'ordre que nous chercherons le secret de la force et de la conciliation entre l'Etat et l'Eglise.

« Ayant reconnu l'indépendance absolue de l'autorité spirituelle, nous pouvons être convaincus que Rome, capitale de l'Italie, continuera à être le siège pacifique et respecté du pontificat. Nous parviendrons ainsi à rassurer les consciences, c'est ainsi que, par la fermeté de nos résolutions et la modération de nos actes, nous avons pu achever l'unité nationale, sans altérer nos relations amicales avec les puissances étrangères.

« Les projets de loi qui vous seront présentés pour régler les conditions des corporations ecclésiastiques seront conformes aux principes libéraux et ne toucheront qu'aux particularités judiciaires et aux modes de propriétés, en laissant intactes les institutions religieuses qui ont une part dans le gouvernement de l'Eglise universelle. »

Le discours ajoute : « Maintenant que l'Italie est constituée, il faut songer à la rendre prospère, en rétablissant ses finances. Les hommes de finances nous fourniront les moyens de renforcer l'organisation militaire. Mes vœux les plus ardents sont pour la paix, et rien ne nous fait craindre qu'elle puisse être troublée; mais l'organisation de l'armée et de la marine, le renouvellement des armes et des travaux de défense du territoire exigent des études longues et approfondies.

L'avenir pourrait nous demander un compte sévère de notre négligence. Des propositions relatives à ce sujet vous seront soumises. »

Le discours énumère ensuite divers projets de loi concernant l'administration intérieure.

Il exprime l'espoir que l'accomplissement de l'unité nationale aura pour effet de rendre moins ardues les luttes des partis, et se réjouit de voir les populations donner des preuves d'amour du travail. Il « faut favoriser, dit-il, le mouvement économique et étendre l'enseignement professionnel et scientifique, procurer au commerce des voies nouvelles de communication et de nouveaux débouchés.

« Le percement du Mont-Cenis est achevé, on est sur le point d'entreprendre le percement du Saint-Gothard; la facilité d'échange augmentera les relations amicales qui nous unissent déjà aux autres nations, et rendra plus féconde l'émulation légitime du travail et de la civilisation. »

Rome, 27 novembre, 1 heure après-midi.

Le roi a été acclamé par une foule immense tandis qu'il se rendait au Parlement et quand il en est revenu.

Le prince Humbert et la princesse Marguerite, le prince de Carignan, l'empereur et l'impératrice du Brésil, ainsi que les ambassadeurs et le personnel des légations ont assisté à la cérémonie de l'ouverture du Parlement.

Le discours du roi a été très-applaudi.

Les manifestations révolutionnaires dont Bruxelles est le théâtre depuis quelques jours, semblent être loin de prendre fin; les attroupements qui dégénèrent sans cesse en émeutes partielles se renouvellent toujours, et si nous en jugeons par le déploiement de forces que vient d'autoriser M. Auspach, l'ami des libéraux et le benin bourgeois, la situation est loin de s'améliorer.

Les journaux s'accordent à signaler cette sorte de remous qui accompagne ordinairement les agitations factices. C'est au quartier Latin que se localise, paraît-il, cette trépidation anodine et, d'ailleurs, remplacée déjà par la tranquillité sceptique des jours d'étude et de plaisir. Tout sera donc borné à forcer les journaux à s'occuper de M. Amigues. C'est peu.

Cependant la France rapporte un fait que nous n'hésitons pas à qualifier d'odieus, et qui se rattache évidemment à l'effervescence de ces deux derniers jours.

« Une agitation malsaine travaille depuis quelques jours les Ecoles. Des scènes tumultueuses se sont produites, notamment hier et avant-hier, à certains cours de l'Ecole de droit. Croirait-on, par exemple, que le cours de M. Ortolan, professeur de droit pénal, l'un des savants les plus éminents en même temps que l'un des esprits les plus libéraux de la Faculté de Paris, a été troublé par des vociférations qui ont arraché au vieux et célèbre professeur des paroles émues et même — dit-on — des larmes ?

« Si c'est ainsi que la jeunesse des Ecoles se prépare aux revanches morales de la France, notre horizon restera sombre longtemps encore.

« Mais non; les élèves de nos Facultés ne sont pas les vrais coupables, et ce qui le prouve, c'est le choix inintelligent des cours les plus inspirés de l'esprit libéral pour en faire le théâtre des désordres les moins excusables. Il y a évidemment, au fond de ces tumultes juvéniles, une direction occulte, provoquant le désordre pour le désordre lui-même, et se servant de tous les moyens qui se prêtent à son action pour entretenir l'agitation dans la rue, l'irritation dans les esprits, l'inquiétude dans les affaires, la défiance dans les pouvoirs publics. »

D'autre part, un journal nous apprend que vingt-cinq ou trente personnes ont parcouru avant-hier le boulevard Saint-Michel en proférant des cris séditieux et des chansons subversives.

Nous ne relatons ces divers incidents que parce qu'ils n'auront et qu'ils ne peuvent avoir aucune portée.

Mais, à nos yeux, ce sont des avertissements du palais Bourbon.

Lettre de M^r l'Evêque d'Orléans à M. Gambetta.

Monseigneur l'Evêque d'Orléans, à l'occasion du discours de M. Gambetta à St-Quentin, vient d'adresser à notre ex-dictateur une longue épître à laquelle nous empruntons toute la première partie :

« Monsieur,

« Après avoir lu le discours que vous venez de prononcer à Saint-Quentin, j'ai attendu quelques jours pour voir si quelqu'un se lèverait et ferait justice de vos paroles,

« Puisqu'on les laisse passer sans protestation, malgré le peu de goût que j'y trouve, je parlerai.

« Votre discours touche à la fois à la politique et à la Religion, et vous les traitez, ces deux grandes choses, comme si, demain, vous deviez en être le maître. Je m'occuperai peu de votre politique, bien qu'elle ajoute aux inquiétudes déjà si graves de notre pauvre pays une menace de plus; mais j'ai le droit de vous demander compte, comme évêque, de la guerre que vous déclarez à l'Eglise et à la Religion.

« Car c'est la guerre; et avec des accusations et des outrages tels que, si vos paroles étaient vraies, ce n'est pas seulement de l'école qu'il faudrait nous chasser, comme vous le demandez, mais de l'Eglise elle-même.

« J'avoue que j'avais d'abord été surpris par la modération apparente de vos paroles. Sensible aux conversions, quand elles sont sincères, je me demandais, en vous lisant, en vous voyant si calme, si insinuant et si avisé, quoique peu modeste, je me demandais si l'Assemblée nationale allait présenter le spectacle d'une réconciliation des partis devant l'image d'une République idéale. Que de miel sur vos lèvres! Parfois même que de tolérance dans vos maximes! Voici, en effet, dans l'exposé, le programme, le message, le manifeste, de quelque nom qu'il convienne de l'appeler, que vous avez adressé à vos convives de Saint-Quentin, voici comment vous procédez :

« Vous voulez « un gouvernement fort et durable, protecteur vigilant des intérêts de tous et capable de régénérer les mœurs de la famille

« française. » — Ici, Monsieur, nous sommes certainement tous d'accord. — Ce gouvernement, dites-vous, pacifiera les âmes, rapprochera les classes, et rendra à la France son rang en Europe — A merveille encore ! Mais poursuivons.

« Pour cela, vous faites appel même aux votants désabusés du plébiscite, même aux légitimistes qui seront, par leur fortune et leur éducation, la *parure de l'Etat*, même aux conservateurs, qui seront le frein d'une politique dont vos amis seront l'aiguillon.

« Et quelle sera cette politique? La *politique du travail*, bien différente de la politique de conquête, le triomphe de *l'idée de justice* dans l'accomplissement des devoirs sociaux. — Je ne puis m'empêcher de remarquer ici que ces mots : *politique du travail, idée de justice*, sont ceux qu'emploie l'*Internationale*, et dans un sens qui n'est pas fait précisément pour rassurer la société. Mais passons.

« Cette forme de gouvernement, cette politique, comment arriver à l'établir? Par le suffrage universel, droit des droits, juge unique et souverain, armée pacifique. Et comment persuader et entraîner vers ce but le suffrage universel? En donnant à l'opinion publique, par les *fréquentations démocratiques*, les preuves de la *moralité*, de la *valeur politique*, de *l'aptitude aux affaires*, du parti républicain; en établissant que le *pouvoir républicain est le plus libéral des pouvoirs*, etc.

« Vraiment, monsieur, tout cela a dû paraître admirable à votre auditoire, et si telle est votre République, beaucoup de nos plus honnêtes conservateurs vous diront : Touchons-nous la main; c'est celle-là même que l'Assemblée nationale essaie de réaliser, au prix de tant d'abnégation, de désintéressement et de loyauté, avec et par M. Thiers. Mais soyons francs. Cette République, vous n'avez pas le droit de dire que c'est la vôtre. Votre douceur est purement oratoire et platonique, car deux phrases de votre discours vous trahissent et montrent qui vous êtes.

« Il faut, dites-vous, « ne donner jamais son opinion que comme un moyen d'accroissement au bien-être général; et se faire, pour soi-même, une sorte de *memento* dans lequel on inscrit, pour les réclamer, les institutions que le peuple est en droit d'attendre de la République démocratique. »

« Si un prêtre avait dit ces mots, qui semblent d'un Italien plutôt que d'un Français, on l'accuserait d'hypocrisie et de restriction mentale. On dirait qu'il fait le bon apôtre, qu'il cache son jeu, n'avouant pas le fond de sa pensée. Mais tout est défendu à un clercal, tout est permis à un radical. Cela est connu. Je me borne à citer cette première phrase, sans la qualifier davantage, et je passe à une seconde qui me donne le droit, non pas seulement de vous suspecter, comme celle-ci, mais de vous attaquer en face; cette phrase, la voici :

« Ce que j'ai fait dans le passé est le vrai gage de ce que je ferai dans l'avenir, pour l'établissement définitif de la République. »

« C'est là, monsieur, que je vous arrête.

« Et d'abord j'admire comment, chargé devant le pays d'une responsabilité si grave, et de fautes dont on aurait pu vous demander un compte plus sérieux, vous pouvez être si prompt à accuser les autres et à vous glorifier vous-même, au point d'oser dire : « Ce que j'ai fait dans le passé est le vrai gage de ce que je ferai dans l'avenir. »

« Qu'avez-vous donc fait dans le passé ?

« Jeune avocat, improvisé tout à coup homme politique, à la suite d'un procès tumultueux, l'audace de vos opinions révolutionnaires a fait de vous un candidat au Corps-Législatif, puis un député, avec vos amis MM. Blanqui, Raspail, Rochefort. Au 4 septembre, vous avez pris le pouvoir sans consulter le pays, et, dans le pouvoir, vous vous êtes adjugé le ministère de l'intérieur sans consulter vos collègues. Une fois à ce ministère, avez-vous tendu à tous les bons citoyens ces bras que vous semblez ouvrir maintenant si larges? Non. Vous avez mis à l'Hôtel-de-Ville les Etienne Arago, les Ferry et les Rochefort; aux mairies, Delescluze, Mottu, Bonvalet, Clémenceau; aux préfetures, Duporal, Engelhard, et tous les Jacobins; vos amis, rien que vos amis, et les plus exaltés. Puis, lorsque vos collègues ont eu, pour se débarrasser, l'ins-

gue faiblesse de vous jeter sur la France, lorsque le hasard des événements vous a subitement confié ce rôle magnifique et qui eût été sans égal pour un cœur de héros et de vrai patriote, qu'avez-vous fait? Vous avez plutôt cherché à imposer la République, votre République, qu'à sauver la France. Que nous parlez-vous de suffrage universel? Vous l'avez compté pour rien. Par un premier décret, vous avez cassé les Conseils généraux sans les remplacer. Par un second décret, vous avez ajourné les élections. Par un troisième décret vous avez mutilé les droits d'éligibilité. Seul maître, partout obéi d'un peuple qui vous a prodigué son argent, ses enfants, son sang, qu'en avez-vous fait? N'est-ce pas un républicain lui-même qui a appelé votre funeste pouvoir la *Dictature de l'incapacité*?

« Après trois mois, vous pesiez sur nous presque plus que l'Empire; et lorsque vous soutenez que l'Assemblée Nationale a achevé sa tâche qui était de finir la guerre, vous oubliez que cette Assemblée avait reçu de la France trois mandats et non pas un seul. Elle était, elle est encore chargée de délivrer la patrie des Prussiens, de la démagogie et de vous.

« Après les effroyables catastrophes dans lesquelles s'abîma l'Empire, savez vous, Monsieur, quel fut le grand malheur de la France? Ce fut qu'alors, dans une crise aussi terrible, le maître absolu de la France, c'était vous. Je ne parle pas des deux vieillards qui se trouvaient à Tours avec vous. C'était de vous, de l'avocat, que nos généraux recevaient des ordres; c'était vous qui dictiez des plans de campagne; vous qui éparpilliez nos forces, et lanciez à l'aveugle, à droite et à gauche, nos armées, multipliant vos bulletins menteurs en même temps que nos revers... Mais je détourne ma pensée de ces désastres ainsi que de nos pauvres soldats, sans vêtements, sans souliers, sans vivres, sans munitions! Quel organisateur vous avez été, Monsieur! Et que vous avez eu la main heureuse avec vos fournisseurs!

« Cependant, toujours généreuse, la nation aurait pu tenir quelque compte de votre activité personnelle et de vos efforts, même malheureux; elle vous avait su gré de vous être effacé momentanément, mais vous avez reparu trop tôt, peu de temps avant le jour où la Commune de Paris remettait en lumière vos amis, vos lieutenants, vos maîtres ou vos disciples, Delescluze et Millière, Rigault et Ranc, Cavalier et Mottu, tous ces hommes couverts à la fois d'ignominie et de ridicule, dont quelques-uns vous entourent encore, tout ce parti que, pas même par un mot, vous ne désavouez, et dont vous engagez aussi les membres à donner une preuve de leur moralité, de leur politique et de leur aptitude aux affaires! Cette preuve est donnée, Monsieur, et vraiment vous comptez trop sur la légèreté, la sottise ou la crédulité du public. Vous lui prêchez en paroles une débonnaire République; mais il n'a pas oublié la République à la fois grotesque, ruineuse, et sanglante, qui, pendant six mois, a été infligée à la France.

« Votre République *démocratique*, vous avez évité avec un soin prudent de la nommer *sociale*; et pourquoi donc? Le bonheur d'avoir encore une heure rapide de dictature ne vaut-il pas la peine qu'on risquer les catastrophes? Pauvre pays, destiné à être perpétuellement la dupe et la victime des plus coupables ambitions!

« Non, quoique vous disiez ou dissimuliez, nos souvenirs tuent vos promesses. Et il faudrait pour nous persuader autre chose que des paroles sonores.

M^{rs} d'Orléans termine ainsi :

« En théorie, contre telle ou telle forme de gouvernement, ni ma foi, ni ma raison, ni mon patriotisme n'auraient de graves objections, si je n'avais pas vu votre parti à l'œuvre, si mes yeux n'étaient pas encore tout remplis par la sombre image et les souvenirs de vos actes. Vous avez beau vous envelopper d'habiletés, d'insinuations doucereuses. Le prédicateur me gêne le sermon. Et l'ancien Dictateur me met en garde contre l'onction du candidat qui aspire... à fonder la liberté? non, à tuer la religion et à prendre le pouvoir. Vous n'êtes pas un apôtre, vous êtes un prétendant. *La République, c'est moi!* voilà votre

programme, et tout l'objet de votre discours. Eh bien! croyez-moi, la France a une République: le besoin d'une seconde, même avec l'avantage de votre présidence, ne se fait pas du tout sentir.

« Veuillez agréer, monsieur, avec le regret que j'ai de vous combattre, l'expression de tous les sentiments qu'un collègue a l'honneur de vous offrir.

« FÉLIX, évêque d'Orléans,
« Député du Loiret à l'Assemblée nationale. »

EXÉCUTION DE ROSSEL, DE FERRÉ ET DU SERGENT BOURGEOIS.

On écrit de Versailles, le 28 novembre 1871 :

« Une grande expiation a été consommée ce matin au polygone de Satory. Le capitaine du génie Rossel, le sergent Bourgeois, du 45^e de ligne, ont subi leur peine à 7 h. 1/4 devant la Butte de l'artillerie.

« L'attitude de Rossel a été jusqu'à la fin calme et ferme. Au dernier moment, mu sans doute par le sentiment de la justice de la condamnation qui l'a frappé, il a demandé à serrer la main d'un juge du 4^e conseil, présent par ordre à l'exécution. Rossel, qui appartenait à l'Église réformée, était accompagné par un ministre de son culte.

« Le sergent Bourgeois est mort dans de grands sentiments de repentir et de foi.

« Ferré, l'assassin des otages, a été exécuté en même temps. »

On écrit de Béziers au *Messenger du Midi* :

« Dimanche soir, le poste placé devant le théâtre, et qui a pour mission de faire circuler les gens de façon à laisser le passage libre, s'est vu obligé de prendre des mesures sérieuses pour faire respecter sa consigne. On donnait au théâtre une seconde représentation de *Marceau*. Quelques instants après l'ouverture des portes, la salle de spectacle était comble, et le directeur dut envoyer dire qu'il n'y avait plus de cartes disponibles.

« Jugez du dépit des retardataires réunis en foule sur la place du théâtre. Malgré la déclaration du directeur, quelques-uns essayèrent de forcer les factionnaires. L'un des dragons en faction se trouva pris dans la cohue et menacé par quelques individus. Ce soldat, étant de service, avait naturellement le sabre au poing.

« Au moment où il fut entouré et pressé dans la foule, sans doute pour éviter de blesser quelqu'un et pouvoir se dégager plus à son aise, il leva son sabre en l'air; en exécutant ce mouvement, le plat de la lame effleura le visage d'un individu.

« En entendant les injures de l'individu touché, et en voyant le sabre au-dessus de leurs têtes, les plus proches voisins se crurent menacés et poussèrent des cris : On nous provoque, on veut nous assassiner! Pendant ce temps, les personnes les plus rapprochées de la porte du théâtre essayèrent de se frayer un passage à la faveur du désordre.

« Le maréchal-des-logis de garde comprit qu'il allait être débordé et obligé de céder. Il appela aux armes, et le poste, après avoir dégagé le dragon cerné, vint se placer tout entier en ligne sur les escaliers du trottoir.

« La fureur des perturbateurs ainsi réduits à l'impuissance se traduisit bientôt par des rumeurs, des sifflets et des huées à l'adresse des soldats. De minute en minute, la situation se tendait et prenait la plus mauvaise tournure.

« Heureusement, M. Perréal, en visite ce jour-là à Béziers, intervint, et, après avoir assez longuement causé avec un capitaine survenu pendant la scène, il prit, de concert avec cet officier, une sage mesure dans le but de prévenir un conflit; le poste rentra dans le vestibule et la porte du théâtre fut fermée.

« Les soldats s'enfermèrent au milieu des huées qui allaient toujours croissant.

« Il n'y a pas eu trop de tapage dans la salle de spectacle pendant la représentation. On remarquait au parterre des groupes de jeunes gens portant le gilet rouge sous la blouse et des bérets du plus bel écarlate. »

LE CRIME DE LA RUE DU GRAND-PRIEURÉ.

Le quartier d'Angoulême est dans la plus vive émotion.

Un double assassinat, accompli avec une audace inouïe, a été commis dans une des rues les plus fréquentées du quartier : la rue du Grand-Prieuré.

C'est dimanche matin que le crime a été découvert. Voici dans quelles circonstances :

Vers neuf heures, le marchand de vins de la rue du Grand-Prieuré s'aperçut qu'un magasin de bois et charbon, tenu par sa voisine, la veuve Percheron, n'avait pas été ouvert. Inquiet, et après avoir frappé à maintes reprises sur les volets, il pénétra dans la cour de la maison en escaladant un mur et entra dans l'habitation.

Un effroyable spectacle s'offrit à sa vue! Au milieu d'une mare de sang, gisaient les cadavres de la femme Percheron et de son fils (enfant à peine âgé de quatorze ans!)

Les vêtements de la mère étaient à moitié brûlés. On suppose qu'en se débattant la malheureuse aura mis le feu à sa robe. La pauvre femme avait reçu quatre coups de tire-point, l'enfant deux.

Dans la boutique et la chambre à coucher, tout avait été remué et jeté sens-dessus-dessous. Une forte somme en billets de banque, que les assassins n'avaient pas découverte sans doute, a été retrouvée dans un tiroir.

Le commissaire de police, immédiatement prévenu, s'est aussitôt transporté sur le lieu du crime et a procédé aux premières investigations.

Dans la journée, M. Claude, chef du service de sûreté, le procureur de la République, et M. Perrot de Chézelle, juge d'instruction, se sont également transportés rue du Grand-Prieuré.

Une grande foule s'attroupe devant la maison, les agents ont beaucoup de peine à dissiper les groupes.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Faits Divers.

Lundi, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, à l'église Notre-Dame, l'installation solennelle de Mgr Guibert, le nouvel archevêque de Paris. Cette cérémonie, où l'on a déployé toutes les pompes du culte, avait attiré une énorme affluence de monde.

Mgr Guibert, après avoir pris possession des insignes archiepiscopaux, est monté en chaire pour prononcer une allocution qui a été écoutée avec la plus grande attention; puis a eu lieu l'obédience, dont la durée a été de près de vingt minutes.

Cette cérémonie a un caractère à la fois simple et touchant. Le prélat est assis devant le maître-autel, et tous les membres du clergé s'avancent deux à deux vers lui, baissent son anneau, reçoivent sa bénédiction, et défilent, les uns à la droite de l'archevêque, et les autres à sa gauche.

L'installation de Mgr Guibert s'est terminée par une procession, pendant laquelle Mgr l'archevêque a béni ses nouveaux diocésains.

A quatre heures et demie tout était terminé.

— Un décret du 24 suspend le journal le *Rappe* pour un article de M. Lockroy, insultant les défenseurs de l'ordre et de la légalité, et un article de M. Pelletan, justifiant M. Brissy, dénaturant les faits et appelant le mépris et la haine sur la justice.

— Une note officielle établit le rôle exact du conseil d'enquête devant lequel comparaissent les officiers signataires des capitulations; il dit que le conseil a seulement la mission de s'enquérir si les officiers signataires ont accompli rigoureusement leur devoir. Le conseil ne formule aucun jugement, il donne seulement un avis motivé au ministre de la guerre qui alors provoque, en cas de blâme et sur les considérants de l'avis, une peine disciplinaire ou un renvoi devant le conseil de guerre.

— On fait, dit-on, dans les administrations de la poste, de l'enregistrement, et à la direction des octrois, une statistique exacte, portant sur un nombre de jours déterminé, du produit des accroissements de taxes votés par l'Assemblée en ce qui concerne ces différents services.

Ce travail doit être soumis à l'Assemblée par

M. Pouyer-Quertier, dès sa rentrée, afin qu'elle puisse juger des résultats obtenus.

— Le prince de Galles est atteint depuis quelques jours d'une maladie sérieuse. Le dernier bulletin de sa santé annonce qu'il a passé une mauvaise nuit.

On sait que la période ascendante du développement de la fièvre typhoïde est de onze jours; or, le prince n'en est encore qu'au sixième.

Le public suit avec anxiété la marche de la maladie : on se souvient que le prince Albert, de la constitution duquel le prince de Galles a hérité, a succombé à une fièvre typhoïde. Le château de Windsor était à cette époque, ce que celui de Sandringham est encore aujourd'hui, une des résidences les plus malsaines de l'Angleterre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉPILOGUE.

Un cas désespéré.

Notre étude ne serait point terminée, si nous ne donnions à notre réfutation longue, consciencieuse et complète, la dernière réponse de M. Bonnemère. Nous avons là toute la mesure du penseur.

1° « J'avais dit que les légitimistes et les cléricaux jouaient un triste jeu (dites donc un rôle abominable) en poussant à la guerre, pour restaurer la puissance temporelle du Pape. Bien d'autres l'ont dit avant moi, c'était mon droit de le répéter une fois de plus. »

Autrement pour les français : voilà le plus idiot des cancaus lancés dans la foule par un effronté menteur. Cinq cents imbécilles l'avaient et le colportent bêtement. C'était mon droit, d'en augmenter le nombre, en le répétant une fois de plus. Quand un homme est capable d'un pareil raisonnement, il est jugé, ou bien la mesure du bon sens n'existe plus.

2° Pour prouver qu'il sait l'histoire, il va nous conter son histoire ou ses histoires sur Mahomet. Comment ! vous n'avez pas seulement compris le point du débat historique, si précis et si simple : Mahomet fut-il persécuté oui ou non ?

3° Il appelle immondices nos raisonnements, nos ironies de polémique, et les amusements qu'il nous a si libéralement procurés. Ouvrez donc votre dictionnaire à l'article immondices, et vous verrez que ce mot s'applique exactement aux matières que vous avez charriées dans le *Courrier de Saumur*, et même à votre fameux quatrain qui ne sera jamais de la poésie proprement dite.

4° Enfin son dernier argument consiste à nous appeler Polycarpe et Ignace. C'est un peu plus mais que si nous remplaçons Eugène par Nicodème ou Basile.

Et voilà tout; je vous défie de m'y faire voir un autre raisonnement. Mais cet homme-là n'a donc point d'amis pour l'avertir que sa provision de ridicule est faite et parfaite, et lui dire que, sans notion de logique et de raisonnement, on ne court pas si piteusement les aventures d'une polémique.

Que, s'il est sourd aux inspirations de l'amitié, alors, tout moyen curatif est impossible... car son cas est incurable.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier. Elle va apprendre à la population une assez triste nouvelle. Saumur n'a aucune fête, autre que celle des courses, et notre municipalité, sous le règne de M. Bodin, vient de lui donner un coup qui ne peut que lui être fatal, si chacun n'y met du sien.

La ville, en votant 2,500 francs, rentrait dans une partie de ses frais par les entrées qui se faisaient à cette occasion; mais, peu importe. La ville se répandait dans toutes les sphères, le commerce, les ouvriers de toutes sortes trouvaient un gain dans ces fêtes; d'un mot, tout cet espoir est perdu. Ce mot n'est pas heureux.

Voici ce que nous écrit M. le Président de la Société des courses :

« Saumur, le 29 novembre 1871.

« Monsieur le Rédacteur,
La dernière assemblée générale de la Société des courses m'avait chargé, vous vous le rappelez, sans doute, de renouveler auprès de la mu-

nicipalité de Saumur une tentative dont le but était d'obtenir qu'elle revint sur sa première décision, supprimant à notre Société la subvention que précédemment elle lui accordait.

« A cette démarche, M. le Maire m'a répondu par la lettre suivante :

« Saumur, 25 novembre 1871.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal a maintenu, à l'unanimité, la suppression de la subvention à la Société des courses.

« Veuillez agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le maire, R. BODIN. »

« Vous le voyez, c'est net et catégorique.

« Je n'ai pas la prétention de juger si, dans cette circonstance, le conseil municipal a eu unanimement tort ou raison; je constaterai seulement que la perte de 2,500 fr. pour une société, qui n'est déjà pas riche, rend son existence impossible, et qu'il ne lui reste plus qu'à prononcer sa dissolution, à moins de trouver ailleurs les fonds qui lui manquent.

« A l'époque de la dernière réunion générale, quelques sociétaires avaient émis l'avis d'ouvrir une souscription pour faire la somme que la ville nous enlevait: comme c'est notre dernière ressource, il ne coûte rien d'en essayer, et je viens vous demander de vouloir bien donner place à cette souscription dans les colonnes de votre journal, en m'y inscrivant personnellement pour 100 fr.

« Quel que soit le résultat de nos efforts, du moins nous aurons fait tout le possible pour essayer de maintenir à Saumur une institution qui, quoi qu'on en ait pu dire, profitait principalement au commerce et aux ouvriers de la ville.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. G. LE BRECQ. »

Nous nous empressons de nous rendre au désir de M. Le Brecq; nous ouvrons dès aujourd'hui une souscription pour soutenir nos fêtes hippiques. Que tous, dans l'intérêt général, versent leur cotisation. Chacun peut, dans son quartier, grouper quelques souscriptions, qui seront publiées ultérieurement.

La maison de Saumur, des Pères de l'Immaculée Conception, va perdre un de ses membres. Le P. Couturier vient d'être désigné par le conseil de l'Ordre pour la fondation et la direction d'une maison à l'île La Dominique (Antilles).

Ce témoignage de confiance est le plus bel éloge que l'on puisse faire du P. Couturier. Il est rendu hommage ainsi à son zèle et à son dévouement apostoliques. Nous ne pouvons douter de la prospérité de cette mission: des grâces spéciales soutiennent ceux qui sont appelés à ces fonctions pénibles, et le succès couronne le sacrifice que les missionnaires font de leur famille et de leur patrie.

Le P. Couturier dira vendredi matin, à sept heures, sa dernière messe, à Notre-Dame des Ardilliers, et quittera notre ville à neuf heures.

Les Compagnies de chemin de fer viennent de décider qu'elles recevront les petites coupures en paiement des places, mais à la condition de ne pas avoir à rendre de monnaie sur ces pièces.

Nous lisons dans les journaux de Nantes :

MM. Arnous-Rivière, Coinquet et de Lareinty ont été désignés pour se rendre à Angers, le samedi 2 décembre, afin de s'entendre avec les commissaires de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, sur le projet des chemins de fer de la rive gauche de la Loire.

M. Simon père, président de la commission, accompagnera les délégués.

Il paraît que le ministre de la guerre a en vue, pour l'établissement d'un vaste camp en Bretagne, un emplacement situé aux environs de Pontivy. Le terrain serait assez vaste pour y établir trois divisions entières avec tous les services qui s'y rattachent; c'est-à-dire 40,000 hommes et plus.

Si nous en croyons les informations de plusieurs journaux, dit le *Journal du Loiret*, nous se-

rons sur le point de manquer de tabac, de cigares et de cigarettes.

Nous reproduisons cette nouvelle menaçante à titre de renseignement, et sans la garantir aucunement.

Toutefois, nous avons déjà lu dans le journal la *Presse* les lignes suivantes :

Oyez, fumeurs endurcis, la grande et menaçante nouvelle que je vous apporte.

Vous êtes menacés de manquer de tabac, de cigares et de cigarettes.

Les Prussiens d'une part, les communaux de l'autre, ont mis à sac les manufactures, les dépôts et les réserves de l'Etat. Partout où ils ont passé, il n'est pas resté de quoi produire une bouffée de fumée, et, depuis plusieurs mois, vous n'avez pu satisfaire votre passion (!!!) qu'au prix d'efforts surhumains de notre Régie et qu'avec l'aide intéressée de la contrebande allemande et brémoise en particulier; car vous savez que Brême est le plus vaste entrepôt de tabacs existant en Europe.

Mais l'occupation de notre territoire, chaque jour plus restreinte, et notre organisation administrative, chaque jour plus avancée, ont à peu près mis fin à la contrebande, et la Régie n'a pu parvenir jusqu'ici qu'à suffire tout juste aux exigences des fumeurs.

Vrai! c'est alarmant.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 29 novembre. — La *Gazette des Tribunaux* dit que le bruit avait couru que des manifestations auraient eu lieu dans certains quartiers de Paris à l'occasion de l'exécution de Ferré et de Rossel, et constate que le plus grand calme régna à Montmartre et à Belleville; elle ajoute que la nouvelle de l'exécution parut impressionner les plus exaltés.

Bruxelles, 27 novembre, 10 h. soir. — Les étudiants de l'Université de Liège sont arrivés à Bruxelles hier après midi et ont présenté une adresse à M. Bara.

Depuis ce matin, une affiche est placardée invitant de signer une pétition au roi demandant la démission du ministère.

Jusqu'à trois heures de l'après-midi, cette pétition n'avait obtenu encore que 208 signatures.

Londres, 28 novembre. — Le *Standard* publie une dépêche de Berlin disant que l'empereur Guillaume est malade.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

[ANONYME]

Siège social : 16, place Vendôme
A PARIS

SUCCURSALES :

Clermont-Ferrand	Lyon	Orléans
Besançon	Marseille	Saint-Etienne
Caen	Nancy	Versailles
Lille	Nantes	

Capital : DIX MILLIONS de francs,
DIVISÉ EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

ÉMISSION DE 15,000 ACTIONS

Conformément aux dispositions statutaires.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

ON VERSE : $\left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs en souscrivant;} \\ 75 \text{ francs à la répartition;} \\ 100 \text{ francs le 5 janvier 1872;} \\ 75 \text{ francs le 5 février 1872.} \end{array} \right.$

Intérêt fixe : 6 p. 0/0 — Part de dividende : 80 0/0 dans les bénéfices.

Le complément ne sera appelé que suivant les besoins de la société, et par décision du conseil d'administration.

Les Souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation, moyennant l'escompte de 6 0/0.

Les Intérêts et dividendes sont payables, les 15 Janvier et 15 Juillet, à Paris, au siège social et dans les départements aux succursales de la Société.

Les Actions seront cotées officiellement aux bourses de Paris, Lyon et Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LEBEVRE-DURUFLÉ, Grand-Officier de la Légion d'Honneur ancien Ministre du commerce et de l'agriculture, et ancien Ministre des travaux publics.

Alexandre OLLIVAN, Grand-Cordon de Charles III, ancien Ministre et Président du Conseil supérieur de l'instruction publique d'Espagne.

D'ASSIER, Propriétaire, Membre du Conseil général de la Loire.

Baron De SAINT-PIERRE (G. G.) Officier de l'instruction publique, ancien Préfet de l'Aveyron et du Jura.

HALBRONN (O. G.), Banquier, Directeur-Gérant de la *Presse*.

PATÉ, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre du Bain d'Angleterre, (G. G. G.), Général de division.

Marquis De RADEPONT, Propriétaire.

Ch. WELESLEY (C. G. G.), Associé d'Agent de change, à Paris.

Censeurs :

J. RANDOING (O. G. G.), ancien Député et ancien Président du Conseil général de la Somme.

H. GEYLER (C. G. G.), Ingénieur.

La Souscription sera ouverte les MARDI 28, MERCREDI 29 et JEUDI 30 Novembre, à Paris; et jusqu'au SAMEDI, 2 décembre inclusivement pour les DÉPARTEMENTS.

Les Souscriptions seront réduites proportionnellement; si elles dépassent le chiffre de l'émission.

EXPOSÉ.

Fondée, il y a quatre ans, en vue d'aider à l'organisation de diverses entreprises d'utilité publique et d'industrie privée, la Société industrielle a vu successivement s'étendre la sphère de ses opérations.

En dernier lieu, elle a pris une large part à l'emprunt contracté par l'Etat et à celui que vient de faire la Ville de Paris.

En devenant Banque d'émission, elle répond aux exigences nouvelles résultant de la situation financière et industrielle de notre pays.

Onze succursales de la Société fonctionnent dans les principales villes de France et les résultats des opérations ont permis à la Société de donner à ses intéressés des bénéfices qui ont été distribués pour le dernier exercice à raison de 24 0/0.

Les bénéfices certains des opérations d'une Banque d'émission, et les affaires actuellement en préparation, font prévoir qu'à l'aide du nouveau capital, ces résultats ne pourront que s'accroître.

Les actionnaires, outre l'intérêt à 6 0/0 qui leur est attribué par prélèvement, ont droit à 80 0/0 des bénéfices annuels.

L'extension des affaires sans cesse croissantes de la Société et les nouveaux services qu'elle va créer en augmentant le nombre de ses succursales, l'ont déterminée à élever le chiffre de son capital.

En effet, la Société est en négociation avec plusieurs administrations municipales pour l'émission de divers emprunts autorisés par des lois spéciales.

Elle est invitée à concourir, sous les auspices de chambres de commerce, au déplacement de l'industrie alsacienne qui tient à rester française.

Elle va aussi participer à la création d'un établissement financier vivement désiré par le commerce, et dont les services s'étendront aux centres industriels les plus importants du pays.

Telles sont les opérations et entreprises d'utilité générale auxquelles la Société va appliquer son activité et son capital, et qui constitueront, pour sa clientèle et ses correspondants, des placements aussi sûrs que productifs.

A PARIS, à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, Banque de Crédit et d'émission (anonyme), 16, place Vendôme.
DANS LES DÉPARTEMENTS, aux succursales de la Société et chez tous les banquiers.

On peut aussi souscrire dès à présent par lettre chargée ou verser à la BANQUE DE FRANCE, ou à

SES SUCCURSALES, au crédit de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Les titres et les coupons échus ou à échoir en janvier 1872 sont reçus en paiements.
 Les souscriptions sont aussi reçues, à Chemillé (Maine-et-Loire), chez MM. GUERIN et C^{ie}.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (396)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 25 nov.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Mormons. — Science et

magie. — L'Oasis de Langhounat, dans la province d'Alger (II). — L'incendie de Genève. — Carnet de campagne: La rentrée. — Le présent dans le passé (suite). — Les petites coupures de la Société générale. — Les Races humaines. — Les Théâtres. — Histoire de la Caricature au moyen âge. — Échecs.

Cravures: Brigham Young, président des Mormons. — États-Unis: Une famille de Mormons aux environs du Lac-Salé; — Une rue dans la ville du Lac-Salé, capitale du pays des Mormons. — École des Beaux-Arts: Concours des prix de Rome: grand prix de sculpture; — grand prix de peinture. — L'incendie de Genève: vue prise du Rhône; — Genève: vue générale. — Les petites coupures de la Société générale (3 gravures). Les Races humaines (5 gravures). — Histoire de la Caricature au moyen âge (5 gravures). — Rébus.

Bourse du 28 Novembre 1871.

La journée est meilleure: le 3 0/0 monte, l'emprunt monte; mais c'est une dernière et bien inoffensive satisfaction que la grande spéculation à la baisse donne aux acheteurs avant la liquidation qui doit être la suprême consécration de leur immense défaite.

Les reports sont un peu moins tendus qu'hier; mais nous ne croyons pas qu'il convienne de faire grand fonds

sur cet abaissement des prétentions du capital. Il semble du reste, que les acheteurs sont de cet avis, car la reprise ne paraît pas les encourager à conserver jusqu'au bout leur situation. Ils se liquident à la faveur de la hausse ou se reportent, en profitant ainsi de la porte qui leur est ouverte, et qui permet aux uns de limiter leur perte, et aux autres de courir les chances que peut leur laisser le mois de décembre.

Les demandes de primes fin prochain sont actives, et donnent l'espoir d'une amélioration prochaine. On demandait le 3 0/0 à 57 fr. 45, dont 50 c., et à 58 fr., dont 25 c. On ne trouve pas l'écart exagéré, bien qu'il soit de 1 fr. dans le premier cas et de 1 fr. 50 dans le second, calculé sur le cours d'ouverture. Les idées sont beaucoup moins sombres; on conserve l'espoir que les baissiers, ayant nettoyé la place, prendront date de cette liquidation pour entreprendre une nouvelle campagne, mais c'est l'espoir toute différente.

Deux heures. — La hausse continue, non point vive et irrésistible, mais graduelle et sans défaillance. Le 3 0/0 vaut 56 fr. 70, ce qui fait 17 c. de hausse. L'Emprunt est demandé à 91 fr. 85, en hausse de 10 c. sur le cours de la veille.

Les demandes de 5 0/0 italien ne sont arrêtées par aucune considération; ni la cherté du report qui se négocie à 27 c. ou 28 c., ni la perspective d'une nouvelle réduction du revenu, ni les bruits d'un nouvel emprunt, rien n'arrête cet engouement, soigneusement entretenu, du reste, par les directeurs occultes de ce grand mouvement de hausse.

Le Morgan est très-négligé; il se négocie à 505 fr. ou 506 fr. Les obligations de la Ville sont à peine demandées. La cote des valeurs suit faiblement le mouvement en avant

de la rente. En banque, on ne trouve pas grande ardeur. Le Honduras est toujours inébranlable à 158 fr. 75.

Trois heures. — La hausse des deux rentes a été rapide, surtout dans le dernier quart d'heure de la journée. Le marché paraît plein d'espoir; Dieu veuille qu'il ne pousse pas l'exagération de la hausse avec le même parti-pris à la baisse. Ce serait la répétition des mêmes déastres dont la liquidation de novembre menace la place.

BOURSE DU 29 NOVEMBRE.

Dern. cours: 3 0/0	56.87	H.	0.03 c.
Emprunt	92.10	B.	0.02
5 0/0 italien	65.00	B.	0.30
Morgan	505.00	B.	1.25
Mobilier	231.25	H.	3.75
Gaz	702.50	s. v.	0.00
Foncier	977.50	B.	7.50
Générale	442.50	B.	1.25
Lyon	895.00	s. v.	0.00
Est	521.25	H.	3.75
Orléans	860.00	H.	2.50
Autrichiens	872.50	s. v.	0.00
Lombards	442.50	B.	1.25
Mobilier esp.	501.25	H.	2.50
Atlantique	225.00	s. v.	0.00
Ville Paris 71	275.00		0 00
Immobilier	111.25	B.	2.50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

COUPES DE BOIS A VENDRE
 Avec faculté de faire de l'écorce.

1° La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 14 hectares, appelée l'Essart, et située près Clâmes, commune de Trèves-Cunault;
 2° La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 9 hectares, appelée les Noues-de-Theuillé;
 3° La superficie de deux coupes de bois-taillis, appelées les Ragoulets-de-Trèves, ensemble d'environ 22 hectares.
 Ces coupes se joignent et seront exploitées par la grande allée neuve du Theuillé.
 S'adresser, pour traiter, à M. Léon de Fos, propriétaire à Saumur, et, pour visiter les coupes, à M. HUBERT, garde à Milly-le-Meugon. (405)

Etude de M^r RENOÛ, notaire à Neuillé.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

447 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M^{me} Hulin. (381)

A VENDRE UNE COUPE DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Etang, commune de Milly.
 S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

A LOUER Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.
 S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue Petite-Bilange. (265)

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.
 S'adresser à M. Girard père.

M^r RENOÛ, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (399)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne viennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

On demande des vendeurs, pour journaux quotidiens.

S'adresser au bureau de l'Echo Saumurois.



MALADES ou BLE SÈS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc.
 Dupont et Villard, succ^{rs} de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

USINE A GAZ DE SAUMUR

COKE

CHARBON DE TERRE

De première qualité ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE, En gros et en détail,

Aux conditions et prix les plus modérés.

On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

L'UNION LIBÉRALE

Journal Politique

DE TOURS ET DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Paraissant TOUS LES JOURS (les dimanches exceptés)

Rédacteur en chef: CHARLES DE BOISSY.

BUREAUX: Rue Richelieu, 11, A TOURS.

A partir du 1^{er} décembre prochain, l'Union libérale paraîtra dans le format des grands journaux de Paris, sans augmentation de prix; ni pour les abonnements, ni pour les annonces.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour le département d'Indre-et-Loire et les départements limitrophes: Un an 36 francs; — six mois, 18 francs; — trois mois, 9 francs. Pour les autres départements:

Un an, 42 francs; — six mois, 21 francs; — trois mois, 11 francs. Comme les journaux de Paris, l'UNION LIBÉRALE publiera chaque jour LES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements: 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE	L'ÉDITION BI-MENSUELLE
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE:	PARAISSANT LE 1 ^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE:
1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe;	1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe;
2° 24 gravures de modes colorisées;	2° 36 gravures de modes colorisées;
3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.	3° 12 planches de broderies et travaux;
	4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
	5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
	6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement:

Un an: Départements, 12 fr.; six mois: 7 fr. Un an: Départements, 18 fr.; six mois: 10 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.